

CLSM

En cohérence avec la politique nationale de concertation et de coordination des acteurs sur les questions de santé mentale, Le Vinatier contribue au déploiement depuis plusieurs années des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) au plus près de ses territoires.

Aujourd'hui, des CLSM sont opérationnels sur chaque arrondissement de Lyon et sur les communes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Bron, Rillieux-La-Pape, Caluire et Cuire et Neuville sur Saône.



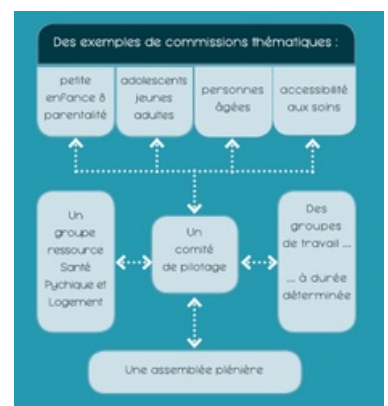
Qu'est-ce qu'un CLSM ?

Les CLSM sont des plateformes de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie publique, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire.

Outils de démocratie participative, ils contribuent à définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Quelles sont les missions des CLSM ?

- Assurer une observation et effectuer un diagnostic identifiant les besoins et les problématiques en santé mentale, les déterminants et les ressources du territoire ;
- Développer la prévention, l'éducation et la promotion en santé mentale ;
- Favoriser le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique ;
- Informer, sensibiliser et lutter contre la stigmatisation (par exemple, création de l'exposition « Décollons les étiquettes », action d'information « Etre parents d'enfants différents », petits déjeuners « un psy what else »).



Le fonctionnement des CLSM

- Un comité de pilotage réunit de manière trimestrielle l'équipe de coordination et d'animation (Mairie, CH Vinatier, représentants d'usagers, Métropole de Lyon, Ville de Lyon (ASV), Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS), Association de familles (UNAFAM) et autres partenaires concernés. Il est animé par la ou le coordinateur de réseau. Il définit les orientations du CLSM et adapte les politiques nationales au territoire ;
- L'assemblée plénière réunie l'ensemble des partenaires du CLSM une fois par an pour faire un bilan de l'année écoulée et réfléchir ensemble sur une thématique prioritaire ;
- Des groupes de travail et commissions sont mis en place sur des thématiques identifiées comme prioritaires par les partenaires : parentalité, personnes âgées, logement – hébergement, destigmatisation etc ;
- Les Groupes Ressources Santé Psychique et Logements ont pour objectif de faciliter le traitement de situations individuelles complexes dans l'habitat. Ils permettent de croiser les regards et les expertises, de poser un constat partagé afin d'élaborer un plan d'actions inter-partenarial.

Qui peut participer au CLSM ?

Les élu(e)s, les professionnel(le)s, les usagers, les bénévoles, les représentant(e)s d'une institution ou d'une association concernée par la santé mentale :

- Établissements de santé,
- Mairie d'arrondissement,
- Personnes concernées par la santé mentale, patients,
- Associations d'usagers et de familles,
- Maison de la métropole pour les solidarités,
- Grand Lyon - La Métropole,
- Professionnels libéraux,
- Équipes mobiles, SAVS, SAMSAH,

- > Bailleurs sociaux,
- > Établissements pour personnes âgées,
- > Service d'Aide à Domicile,
- > Éducation Nationale,
- > Services médico-sociaux
- > Services municipaux,
- > Services éducatifs
- > Associations locales...

Des coordinateurs sont dédiés à l'animation des CLSM et peuvent être contactés :

Lyon 1er, 4e, 7e : marie.denisot@ch-le-vinatier.fr - 04 72 10 35 94

Lyon 2 e, 5e, 9e : christine.godfroy@ch-le-vinatier.fr

Lyon 3e, 6e, 8e : virginie.berthillot@ch-le-vinatier.fr

Vaulx-en-Velin : Caroline.RABATEL@ch-le-vinatier.fr

Villeurbanne et Bron : isabelle.prevost@ch-le-vinatier.fr

Caluire-et-Cuire, Neuville-sur-Saône et Rillieux-la-Pape : assia.zekri@ch-le-vinatier.fr

VOIR AUSSI

 [Aller + loin : la vidéo de présentation des CLSM](#)

 [A lire dans e-Mag : Le Centre de documentation des Instituts de formation](#)